

«C'en était trop. J'ai péché les plombs, j'ai soulevé ma fourche»

Témoignage Stéphanie* a écopé de 6 mois de prison pour avoir tenté d'atteindre le ventre d'une femme. Une agression à la fourche dans une écurie, c'est peu banal.

Fabiano Citroni

fabiano.citroni@lematindimanche.ch

Elle ne supportait plus la personne qui occupait les boxes à côté des siens. En fait, elle ne l'avait jamais supportée. Pour Stéphanie*, cette femme n'avait pas sa place dans une écurie. Tout est allé très vite. Elle s'est précipitée vers elle avec une fourche dans la main. Sans réfléchir. Le mal était fait et elle l'a payé cash. Il y a trois semaines, la Genevoise a écopé de 6 mois de prison ferme pour tentative de meurtre.

Comment cette quadragénaire, deux fois maman, un bon travail dans le paramédical, aucun trouble mental, en est-elle arrivée là? Jeudi, dans le bureau de sa nouvelle avocate, Me Véronique Fontana, qu'elle a mandatée pour recourir contre cette décision de justice, Stéphanie s'est plongée trois ans en arrière. Le 19 décembre 2012. «Ce jour-là, j'ai péché les plombs.»

Pour comprendre ce péage de plombs, il faut revenir en novembre 2012. Stéphanie loue alors des boxes dans une écurie de Begnins (VD) depuis l'été, mais elle estime que cet endroit n'est pas assez bien pour elle. Ancienne cavalière professionnelle, elle est très exigeante.

Elle apprend qu'elle aura bientôt une nouvelle voisine de boxes, Marjorie*. Elle vit mal son arrivée. «Marjorie avait une sale réputation», confie-t-elle. Stéphanie a notamment entendu qu'elle maltraiterait les chevaux. Cela ne se vérifiera pas. Mais en novembre 2012, alors que Marjorie n'est pas encore là, Stéphanie l'a déjà jugée et condamnée. «Je suis proche des chevaux depuis quarante ans, explique-t-elle. Maltraiter un cheval, c'est comme maltraiter un enfant.»

«Je la méprisais»

Marjorie arrive à l'écurie, accueil glacial. «Je ne lui disais pas bonjour et je la méprisais, reconnaît Stéphanie. Je faisais comme si elle n'existait pas. Je me suis montrée très sèche et je lui ai interdit d'accéder à mes boxes. Lorsque je voyais sa voiture, je faisais marche arrière et partais.»

Les deux femmes se croisent malgré tout parfois à l'écurie. Relations tendues. Marjorie accuse le fils de Stéphanie, 5 ans, de lui avoir volé son téléphone. Stéphanie, qui a l'insulte facile, ne la ménage pas. Elle ne supporte définitivement pas sa voisine. «Elle laissait les chevaux au pré sans nourriture sous la pluie ou elle partait en balade avec des enfants sans casque. C'est inadmissible.»



Stéphanie*, qui s'oppose à sa sanction, est désormais défendue par Me Véronique Fontana. Yvain Genevay

Stéphanie évoque cette situation avec un tiers, qui informe le vétérinaire et le Refuge de Darwyn, une association qui promeut la protection des équidés. Une inspection a lieu. Aucune maltraitance n'est établie...

Dans les semaines qui précèdent l'attaque à la fourche, Stéphanie est persuadée que sa voisine entend la faire sortir de ses gonds. «Je ne suis pas paranoïaque mais avec son groupe, elle faisait exprès de passer et repasser devant mes boxes.» Vrai ou faux? En tout cas, Stéphanie en est convaincue, même si cela sera écarté lors du procès.

Arrive le 19 décembre 2012. Cela fait six semaines que les deux femmes cohabitent. Elles se détestent. Il est midi. Elles se

«Comment le tribunal peut-il déceler une intention de tuer fondée uniquement sur la seule fureur passagère, qui peut emporter n'importe qui, même les gens les plus sains d'esprit?»

Me Véronique Fontana, avocate de Stéphanie*

retrouvent à l'écurie. Stéphanie a le sentiment qu'on la «cherche» une nouvelle fois. «Marjorie et les filles qui l'accompagnaient tournaient autour de mes boxes, parlaient fort et fumaient devant ma porte. Je suis

partie au bout de dix minutes.» Le tribunal retient que Stéphanie a alors traité sa voisine de «sac à merde» et de «grosse pétasse».

En milieu d'après-midi, Stéphanie retourne à l'écurie après un entraînement de saut avec ses enfants. Elle pense être seule, «mais elles étaient encore là». La quadragénaire ne peut rebrousser chemin, elle doit nourrir ses chevaux. «Je n'avais pas le choix.»

«Insupportable»

Selon Stéphanie, Marjorie et les filles qui l'accompagnent font encore plus de bruit que plus tôt dans la journée et tapent à plusieurs reprises contre la paroi qui sépare les boxes. «C'était insupportable.

J'ai dû la traiter de «sac à merde» à quarante reprises et peut-être de «salope». Elles ont continué à donner des coups contre la paroi. Les chevaux ont pris peur.»

C'est l'élément déclencheur. «C'en était trop. J'ai péché les plombs.» Que se passe-t-il alors? Stéphanie raconte qu'elle s'est dirigée vers sa voisine. «J'avais ma fourche dans la main car j'étais en train de donner du foin à mes chevaux. A aucun moment, je n'ai voulu l'enfourcher. Inconsciemment, je me suis peut-être dit qu'elle ne pourrait rien me faire si je tenais une fourche. Elle m'a donné un coup de pied. J'ai soulevé la fourche pour me protéger. Ma voisine a pris les dents et elle s'est blessée en se tournant.»

Le tribunal a balayé cette explication. Il a retenu celle de Marjorie et des filles qui étaient avec elle. Stéphanie s'est ainsi précipitée vers Marjorie, les dents de la fourche en avant, a tenté d'atteindre son ventre et a dit: «Je vais te mettre la fourche dans le vagin.» Marjorie, légèrement blessée, s'est sauvée en saisissant deux dents de la fourche. Stéphanie a alors quitté les lieux.

Avocate de Stéphanie, Me Véronique Fontana assure que sa cliente «n'a jamais eu l'intention de tuer». L'avocate ajoute: «Comment le tribunal peut-il déceler une intention de tuer fondée uniquement sur la seule fureur passagère, qui peut emporter n'importe qui, même les gens les plus sains d'esprit? De la fureur soudaine à la tentative de meurtre, il n'y a parfois qu'une infime distance et alors tout peut basculer.» ●

* Prénom d'emprunt

Publicité

Des lunettes exceptionnelles ne doivent pas être chères. Lunettes : Fielmann.

Fielmann vous montre l'univers de la mode des lunettes, le tout à un prix très avantageux. Fielmann vous accorde la garantie du prix le plus bas.*

Lunettes complètes modernes
avec des verres à simple foyer, 3 ans de garantie. CHF 47.50

Lunettes de soleil à votre vue
montures métalliques ou en matières synthétiques, verres à simple foyer, 3 ans de garantie. CHF 57.50

*** Garantie du prix le plus bas**
Si vous trouvez, dans les six semaines suivant votre achat chez Fielmann, le même produit moins cher ailleurs, Fielmann le reprend et vous le rembourse. Lunettes : Fielmann.

Fielmann
www.fielmann.com

Lunettes : Fielmann. Mode internationale des lunettes aux prix garantis les plus bas dans un choix immense. 35 succursales en Suisse. Également près de chez vous: **Bienne**, rue de Nidau 14, tél.: 032/321 75 90, **Brigue-Glis**, Simplon Center, Kantonsstrasse 58, tél.: 027/922 46 00, **Fribourg**, rue de Romont 14, tél.: 026/341 76 80, **Genève**, rue de la Croix-d'Or 9 (arrêt TPG Molard), tél.: 022/544 20 20, **Lausanne**, rue du Pont 22, tél.: 021/310 84 00 et **Neuchâtel**, Grand-Rue 2, tél.: 032/722 74 44. www.fielmann.com